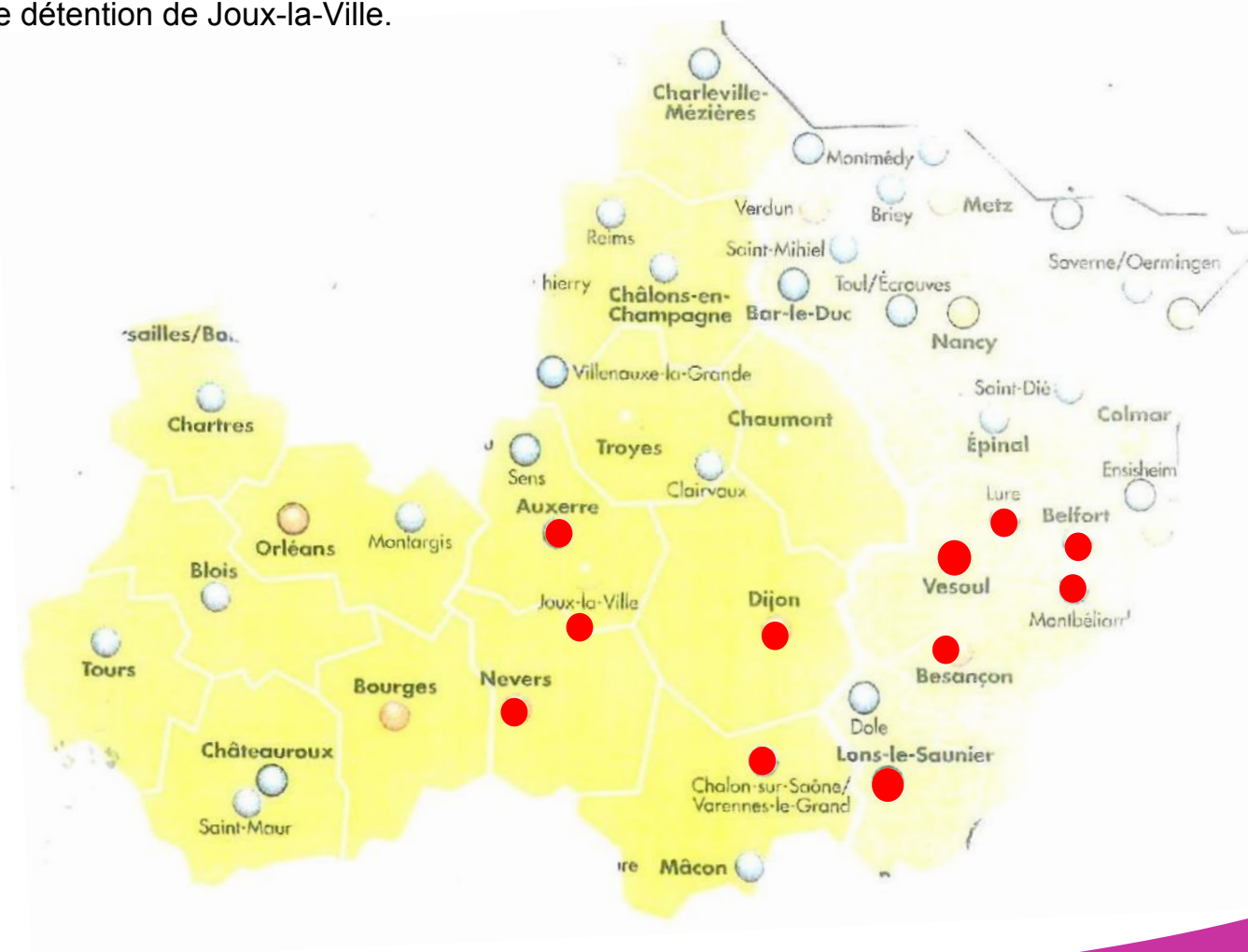


## LES PARTENARIATS

- Unité Sanitaire Somatique (UCSA),
- CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie),
- SPIP (Service d'Insertion et de Probation Pénitentiaire),
- ULE (Unité Locale d'Enseignement),
- PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Administration pénitentiaire.

## LE RESEAU REGIONAL DE SOINS EN MILIEU CARCERAL

L'USP niveau 2 (SMPR) a une mission de coordination régionale. Elle permet notamment, l'accueil de personnes placées sous main de justice de la région Bourgogne-Franche-Comté : les Maisons d'arrêt de Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Lure, Besançon, Montbéliard, Vesoul, Nevers, Belfort, le centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand, le centre de détention de Joux-la-Ville.



# USP niveau 2 (SMPR) Unité Sanitaire Psychiatrique

L'USP niveau 2 (SMPR) est un service d'hospitalisation à temps partiel dédié à la population pénale. Rattaché au Centre Hospitalier La Chartreuse et implanté dans la Maison d'Arrêt de Dijon, il comprend une unité d'hospitalisation de jour et une activité Centre Médico-Psychologique / Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CMP / CATTP).



### USP niveau 2 (SMPR)

Maison d'Arrêt

72 bis rue d'Auxonne, 21033 Dijon

Secrétariat : 03 80 67 61 65

Fax : 03 80 67 08 38

Cadre de Santé : 03 80 67 08 36

### Horaires d'ouverture :

8h00 - 18h00

du lundi au vendredi

8h00 - 12h00

samedi, dimanche et jours fériés



## LES MISSIONS

- Mettre en œuvre toute action de prévention, de diagnostic et de soins psychiatriques courants au bénéfice de l'ensemble de la population incarcérée à la Maison d'Arrêt de Dijon où il est implanté,
- Prodiguer par l'hospitalisation de jour, les traitements psychiatriques intensifs et appropriés à toute personne détenue, homme prévenu ou condamné, qui le nécessite, incarcéré à Dijon ou en région pénitentiaire Bourgogne-Franche-Comté.

Ces missions s'effectuent dans le respect du secret médical.

## LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Prise en charge hôpital de jour avec hébergement :

- Ateliers thérapeutiques, en individuel ou de groupe,
- Suivi médical, psychologique, infirmier et social.

Prise en charge des personnes détenues (hommes, femmes, mineurs) en soins ambulatoires :

- Entretien d'accueil pour tous les arrivants à la Maison d'Arrêt,
- Consultations individuelles ambulatoires (médecins, psychologues, infirmier (ère)s) avec prescriptions médicamenteuses si besoin, entretiens à visée psychothérapique.
- Activités de groupe.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL

La prise en charge à l'USP niveau 2 (SMPR) relève d'une indication médicale et requiert le consentement écrit du patient.

Un dossier d'admission est demandé pour les personnes détenues dans un autre établissement pénitentiaire.

## LA CAPACITE D'ACCUEIL

Quartier séparé de la détention composé de 20 places en cellules d'hébergement.

## L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Médecin Psychiatre Chef de service,
- Médecins Psychiatres,
- Interne en psychiatrie,
- Psychologue,
- Ergothérapeute,
- Assistante socio-éducative,
- Infirmier(ère)s ,
- Cadre de santé paramédical,
- Assistante Médico-Administratif (AMA).